

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 620 modifiant le taux de l'indemnité journalière en remplacement de vivres allouée aux militaires européens a solde journalière par l'arrêté du 26 novembre 1935

n° 620

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 juin 1938

Numéro JO  
n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro  
30 juin 1938

### TEXTE INTÉGRAL

Le taux de 9 francs par jour fixé par l'article 2 de l'arrêté du 26 novembre 1935 de l'indemnité en remplacement de vivres allouée aux militaires européens à solde journalière est porté à 15 francs par jour pour compter du 1er juin 1938.